

Mise à Jour

AOÛT 2023

Principe

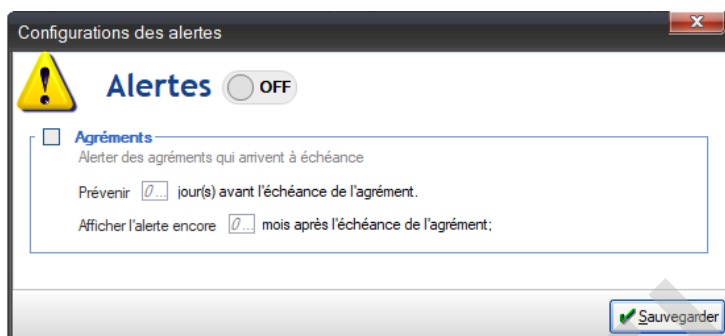
Il est maintenant possible de définir des alertes sur les agréments arrivant à échéance.

IL FAUT UNE VERSION DE ALTEGO AU MINIMUM DU 02.08.2023

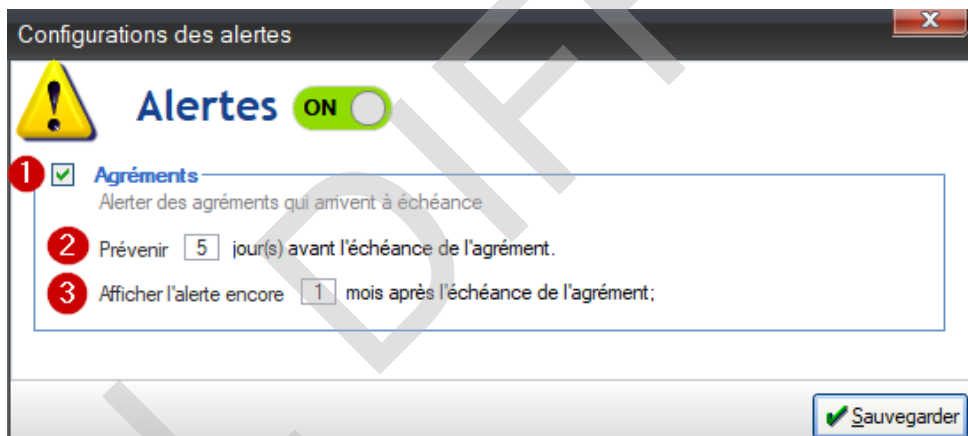
MISE EN PLACE

Dans Altego

Dans Configuration et outils ... Outils... Configuration des alertes



Cliquer sur OFF pour activer les alertes,



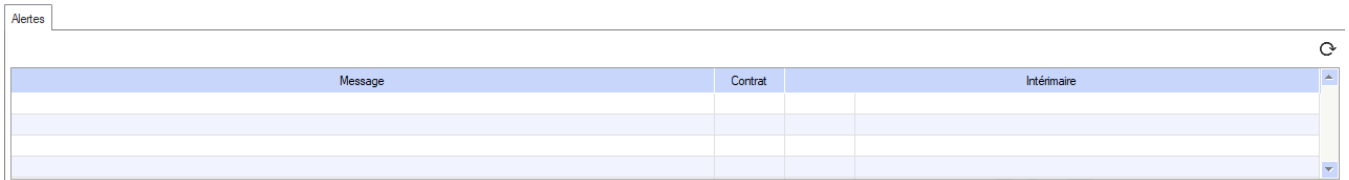
Puis cocher Agréments (1).

Définir :

- le nombre de jours avant l'échéance où vous souhaitez être prévenu (2)
- la durée d'affichage de l'alerte après échéance de l'agrément (3)

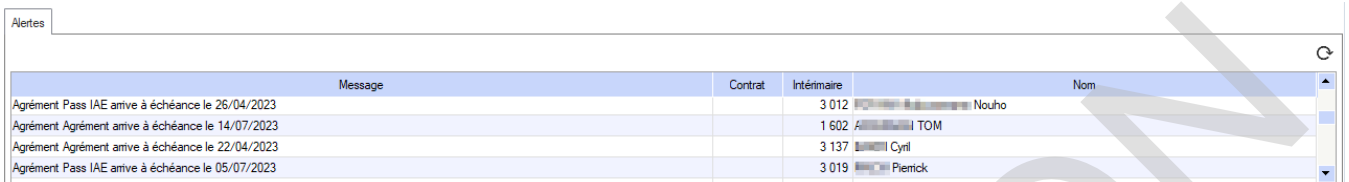
Enfin cliquer sur  et fermer la fenêtre « Configurations des alertes ».

Un tableau des alertes s'affiche :



Message	Contrat	Intérimaire

Cliquer sur **Rafraîchir**  pour afficher les agréments échus ou arrivant à échéance (selon le paramétrage).

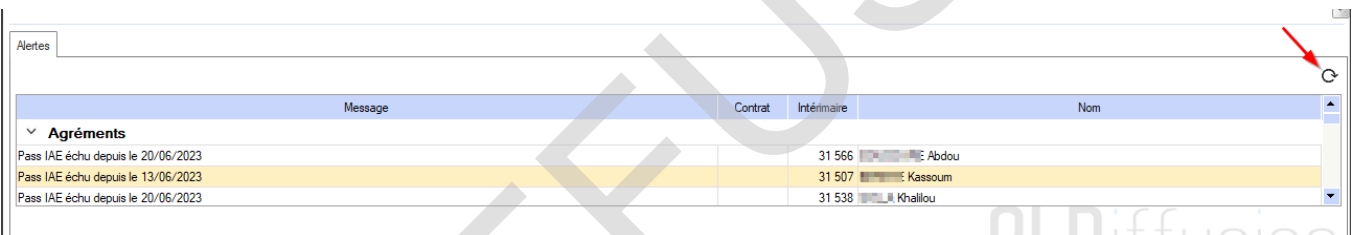


Message	Contrat	Intérimaire	Nom
Agrément Pass IAE arrive à échéance le 26/04/2023		3 012	Nouho
Agrément Agrément arrive à échéance le 14/07/2023		1 602	TOM
Agrément Agrément arrive à échéance le 22/04/2023		3 137	Cyril
Agrément Pass IAE arrive à échéance le 05/07/2023		3 019	Pierick

APPLICATION

Le rafraîchissement des alertes est automatique à l'ouverture d'Altego ou lors d'un changement de dossier. La liste des agréments échus ou arrivant à échéance tient compte du paramétrage effectué.

Cependant il est possible, à tout moment, de cliquer sur le bouton **Rafraîchir**  pour recalculer les alertes.



Message	Contrat	Intérimaire	Nom
▼ Agréments			
Pass IAE échu depuis le 20/06/2023		31 566	Abdou
Pass IAE échu depuis le 13/06/2023		31 507	Kassoum
Pass IAE échu depuis le 20/06/2023		31 538	Khalilou

Le double-clic au niveau de la première colonne (Message), affichera directement l'onglet « Agréments – Difficultés » de la fiche Salarié.

La sélection multiple est possible en maintenant la touche Ctrl lors de la sélection des lignes et en effectuant un double-clic sur la dernière ligne sélectionnée.

Les salariés dont les agréments sont échus ou arrivant à échéance (selon le paramétrage) seront mis dans l'armoire de la gestion salarié.